

PROJET EN DATE DU 17 septembre 2024

Règlement du ministre de l'infrastructure et de la gestion de l'eau, du [date],

N° IENW/BSK-, modifiant le règlement de 2022 sur la qualité des sols dans le cadre de la mise à jour des documents normatifs

(KetenID WGK026907)

La secrétaire d'État à l'infrastructure et à la gestion de l'eau,

Eu égard à l'article 25, paragraphe 1, du règlement relatif à la qualité des sols;

DÉCRÈTE PAR LA PRÉSENTE CE QUI SUIT:

Article premier

Le règlement de 2022 sur la qualité des sols est modifié comme suit:

A

L'annexe C est modifiée comme suit:

1. La catégorie 2 est remplacée par le texte suivant:
- 2.

2	Octroi d'un certificat de produit pour la production de produits dans le cadre d'une ligne directrice d'évaluation nationale [BRL]	BRL 1004-01 Briques silico-calcaires, version du 25 mai 2016		accréditation	agrément	Activité désignée comme acte au titre de l'article 17, paragraphe 2
		BRL 1328-03 Systèmes de plâtre, version du 30 juin 2016.		accréditation	agrément	
		BRL 2307-2: cendres de fond AEC pour application non liée dans les travaux de construction de sols et de routes, version du 03 juillet 2017.		accréditation	agrément	
		BRL 2506-2 Granulés de recyclage, version du 15 juillet 2019, avec fiche de modification du 24 avril 2024.		accréditation	agrément	
		BRL 5068 Béton cellulaire destiné à être utilisé dans les murs extérieurs (murs de type B) des bâtiments, version du 5 juillet 1999, avec fiche de modification du 9 juin 2016.		accréditation	agrément	

		BRL 5070 Produits en béton préfabriqués, version du 16 avril 2015.		accréditation	agrément	
		BRL 5071 Produits préfabriqués en fibre- ciment, version du 16 avril 2015.		accréditation	agrément	
		BRL 5076 Produits préfabriqués en béton polymère, version du 16 avril 2015.		accréditation	agrément	
		BRL 5077 Éléments de béton géopolymère préfabriqués/bé- ton géopolymère pour produits coulés sur place, version du 15 avril 2017.		accréditation	agrément	
		BRL 5078 Mélanges de coulis pour l'étanchéité des puits de forages, version du 26 juin 2019, avec fiche de modification du 16 juillet 2020.		accréditation	agrément	
		BRL 5080 Produits préfabriqués à base d'un liant activé par CO ₂ , version du 15 décembre 2022		accréditation	agrément	
		BRL 52230 Produits céramiques version du 22 avril 2015.		accréditation	agrément	
		BRL 9302-2 E Cendres de fond en application non liée, version du 8 mai 2015 avec fiche de modification du 27 mai 2019.		accréditation	agrément	
		BRL 9313 Sable provenant de zones d'extraction		accréditation	agrément	

		dynamiques, version du 26 juin 2019.				
--	--	--	--	--	--	--

		BRL 9315 La qualité environnementale des granulés d'argile expansée pour application non liée dans des travaux, version du 9 avril 2008, avec fiche de modification du 3 juillet 2017.		accréditation	agrément	
		BRL 9317 Pierre poreuse d'origine volcanique, version du 13 mai 2015.		accréditation	agrément	
		BRL 9320 Mélanges bitumineux liés, version du 24 avril 2009, avec fiche de modification du 19 juin 2017		accréditation	agrément	
		BRL 9321 Qualité environnementale du sable industriel et du gravier industriel (concassé), version du 4 novembre 2014, avec fiche de modification du 27 octobre 2023. Par dérogation à l'article 9, paragraphe 5, point 5 du BRL 9321 et de la fiche de modification, l'article 5.43 du règlement de 2022 sur la qualité des sols s'applique.		accréditation	agrément	
		BRL 9322 Mélanges de résidus minéraux cimentaires, version du 1 ^{er} mars 2016, avec fiche de modification du 2 septembre 2016.		accréditation	agrément	

		BRL 9324 Pierre de carrière en application non liée, version du 13 mai 2015, avec fiche de modification du 27 mai 2019		accréditation	agrément	
		BRL 9326 Coquilles, version du 15 septembre 2011, avec un relevé des modifications daté du 13 mai 2015.		accréditation	agrément	

		BRL 9327 Qualité environnementale des matériaux d'étanchéité bitumineux utilisés dans les systèmes hydrofuges et imperméabilisations, version du 30 mars 2017.		accréditation	agrément	
		BRL 9331 Granulat de verre expansé, version du 26 juin 2019.		accréditation	agrément	
		<i>BRL 9335 Sol, version du 2 novembre 2021, et ses protocoles SIKB 9335-1, 9335-2 et 9335-4, versions du 2 novembre 2021. Jusqu'au 1^{er} avril 2025, BRL 9335 Sol, version du 22 juin 2017, avec fiche de modification du 2 novembre 2021, et ses protocoles SIK B 9335-1, 9335-2 et 9335-4, versions du 22 juin 2017, avec la fiche de modification du 2 novembre 2021 à appliquer.</i> Les exigences essentielles pour la supervision de l'ILT de BRL 9335, protocole SIK B 9335-1, Protocoles SIKB 9335-2		accréditation	agrément	

		<p>et SIKB 9335-4 respectivement, tels que reflétés dans le document sur les exigences essentielles pour la supervision de l'ILT; Exigences essentielles pour la supervision publique du système d'approbation de la gestion des sols par l'Inspection de l'environnement et des transports, version du 2 novembre 2021.</p>				
		<p>BRL 9338 Mortier lié au ciment, version du 17 juin 2016.</p>		<p>accréditation</p>	<p>agrément</p>	

PROJET

		BRL 9339 La qualité environnementale de l'eau durable et de sol en verre pour une application in situ dans les travaux de construction et de génie civil, version du 11 novembre 2022.		accréditation	agrément	
		BRL 9341 Substrats pierreux, version du 25 février 2016.		accréditation	agrément	
		BRL 9345 Scories et mélanges de scories pour application dans les travaux de génie civil, version du 7 octobre 2015.		accréditation	agrément	
		BRL 9348 Ligne directrice nationale d'évaluation pour le certificat de produit NL BSB® concernant la qualité environnementale des mortiers cimentaires provenant d'installations mobiles de dosage volumétrique et de mélange basées sur des dispositifs de pesage non étalonnés, version du 3 juin 2022.		accréditation	agrément	

2. La catégorie 14 est remplacée par le texte suivant:

14	Inspection et contrôle des réservoirs de stockage souterrains, des tuyauteries et	AS SIKB 6800 – Inspection et contrôle des installations (de stockage) des citernes, version 2.0, adoptée le 15 février 2018, avec	Protocole 6801 – Inspection du revêtement et de la protection cathodique des réservoirs souterrains et des conduites souterraines faisant partie de	accréditation	agrément	Activité désignée comme acte au titre de l'article 17,
----	---	---	---	---------------	----------	--

Ministerie van Infrastructuur
en Waterstaat

	des équipements connexes visés dans le décret relatif aux activités environnementales [Besluit activiteiten leefomgeving]	fiche de modification du 25 février 2021.	<p>réservoirs souterrains ou hors sol, version 2.0, adopté le 15 février 2018 avec fiche de modification du 25 février 2021.</p> <p>Protocole 6802 - Inspection des eaux/sédiments/micro-organismes dans les réservoirs souterrains et hors sol, version 2.0, adopté le 15 février 2018, avec fiche de modification du 25 février 2021.</p> <p>Protocole 6803 — Contrôle de la mise à la terre et de l'équipotentialité des réservoirs souterrains et des conduites souterraines faisant partie des réservoirs souterrains ou hors-sol, version 2.0, adoptée le 15 février 2018, avec fiche modificative du 25 février 2021.</p> <p>Protocole 6811 - Inspection des réservoirs souterrains ou des conduites souterraines faisant partie de réservoirs souterrains ou hors sol; mesure de la résistance au sol, version 2.0, adoptée le 15 février 2018 avec fiche modificative du 25 février 2021.</p>			paragraphe 2
--	--	---	--	--	--	--------------

3. La catégorie 22 est remplacée par le texte suivant:

22	Conception, installation et gestion de la partie hors sol des systèmes d'énergie géothermique	Consignes pour l'évaluation (BRL) du processus de certification InstallQ pour «la conception,	Les sous-domaines suivants sont distingués dans BRL InstallQ 6000, partie 21/00: 1.	certificat	agrément	Activité non désignée comme acte en vertu de l'article 17, paragraphe 1 ou 2
----	---	---	---	------------	----------	--

		<p>l'installation et la gestion des installations», sous-domaine: Conception et installation de centrales électriques de systèmes de géothermie et gestion de ces systèmes, partie 6000-21/00, adoptée le 14 décembre 2023.</p>	<p>Conception de centrales électriques à systèmes de géothermie pour les logements individuels (conception, petite); 2. Installation de centrales électriques à systèmes de géothermie pour les logements individuels (installation, petite); 3. Gestion de systèmes géothermiques pour les logements individuels; 4. (gestion, petite); 5. 4. Conception de centrales électriques pour des systèmes géothermiques pour des bâtiments résidentiels; ou 6. les bâtiments non résidentiels (conception, grande); 7. Installation de centrales électriques pour les systèmes géothermiques des bâtiments résidentiels; et/ou</p>			
--	--	---	---	--	--	--

			8. les bâtiments non résidentiels (installation, grande); 9. Gestion de systèmes de géothermie pour les immeubles d'habitation et/ou les immeubles utilitaires (gestion, grande).			
--	--	--	--	--	--	--

Article II

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2025.

La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel néerlandais avec l'exposé des motifs.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'INFRASTRUCTURE ET À LA GESTION DE L'EAU,

C.A. Jansen

NOTES EXPLICATIVES

1. Introduction

Le règlement de 2022 sur la qualité des sols met en œuvre, entre autres, les règles relatives à l'assurance de la qualité dans la gestion des sols, en pratique appelées Kwalibo. Certaines activités ne peuvent être exercées que par des entreprises (personnes et institutions) agréées par le ministre des infrastructures et de la gestion de l'eau. Les travaux sont identifiés à l'annexe C du règlement de 2022 sur la qualité des sols. La présente annexe identifie également les documents types à utiliser pour l'exécution des travaux. Pour obtenir l'agrément, les entreprises doivent être certifiées ou accréditées conformément aux documents types désignés.

Le présent règlement modificatif met à jour le tableau figurant à l'annexe C du règlement de 2022 sur la qualité des sols, qui contient les documents normatifs qui doivent être utilisés dans le système Kwalibo.

2. Grandes lignes du présent règlement

Les documents normatifs sont établis par les gestionnaires de systèmes et les comités d'élaboration des normes, en coopération avec l'industrie et le gouvernement. Par la suite, les documents normatifs sont adoptés par des organismes nationaux (collèges d'experts, collèges d'accréditation et comités standard), également appelés gestionnaires de systèmes. Les documents normatifs doivent être continuellement adaptés à l'état de l'art et de la science et aux nouveaux développements, par exemple dans l'environnement réglementaire. Les références aux normes sont incluses dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols. Si un document normatif a été adopté ou modifié, il doit être désigné/redésigné dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols. Dans la présente modification du règlement sur la qualité des sols, les documents modifiés sont redésignés.

Le règlement de 2022 sur la qualité des sols ne peut inclure qu'une référence aux documents normatifs. L'adoption a déjà eu lieu. S'il semble y avoir des objections prédominantes à un document standard, cela peut être une raison de ne pas inclure une référence à ce document normatif dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols pour le moment.

La désignation de documents normatifs dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols fait suite à l'établissement des documents normatifs eux-mêmes. Le règlement modificatif ne permet pas de modifier les documents normatifs, car cela oblige le gestionnaire du régime qui a adopté le document normatif à suivre une procédure. Le gestionnaire de régime décide indépendamment de l'adoption ou non d'un document normatif.

Le seul but d'inclure une référence à un document normatif dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols est d'exiger, en plus de la certification ou de l'accréditation, un agrément pour l'exercice d'une activité désignée.

Le règlement de 2022 sur la qualité des sols ne peut inclure qu'une référence aux documents normatifs. S'il semble y avoir des objections prédominantes à un document standard, cela peut être une raison de ne pas inclure une référence à ce document normatif dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols pour le moment.

Le présent règlement modificatif modifie le tableau figurant à l'annexe C du règlement de 2022 sur la qualité des sols, dans lequel les documents normatifs

ont été désignés dans le système Kwalibo. De nouvelles versions de documents normatifs et de fiches de modification sont désignées. La modification de l'annexe C concerne en particulier la désignation d'un document normatif révisé (BRL 6000-21/00) et des fiches de modification des documents normatifs (BRL 2506-2 et AS SIKB 6800). Par souci de lisibilité, les ajustements de fond ont été incorporés au chapitre 3 des présentes notes explicatives, où les conséquences sont également décrites.

3. Impact sur les entreprises et les citoyens, impact sur les autorités publiques et impact sur l'environnement

L'impact des documents normatifs pour lesquels de nouvelles versions ou fiches de modification sont désignées est détaillé ci-dessous pour chaque document normatif.

Désignation des documents normatifs modifiés à l'annexe C

-Modification de la référence à BRL 2506-2, 15 juillet 2019, ajoutant la fiche de modification du 4 juin 2024 dans la catégorie 2 et la catégorie 10 de l'annexe C

BRL 2506-2 est utilisé pour la certification des granulés de recyclage. Ce certificat permet à un producteur de demander une approbation pour la production de ce matériau. Le producteur peut alors mettre le matériel sur le marché avec une déclaration de qualité approuvée. Il s'agit de l'un des types de déclaration environnementale sur la qualité des sols qui sont possibles sur la base du règlement de 2022 sur la qualité des sols. L'utilisation de la déclaration de qualité approuvée n'est pas obligatoire, mais offre des avantages considérables en termes de mise en œuvre et de reconnaissabilité. Pour cette raison, de nombreux producteurs ont obtenu l'approbation.

Cet amendement au BRL 2506-2 introduit tout d'abord quelques ajustements administratifs et des clarifications mineures. Cela n'a aucun effet sur l'exécution de l'activité.

Deuxièmement, deux modifications de fond sont apportées à BRL 2506-2. La première modification de fond vise à réglementer la teneur maximale en matière plastique pouvant être présente dans les granulés de recyclage produits et mis sur le marché conformément à la norme BRL 2506-2. Ce pourcentage doit être de 0,1 % en masse. Il s'agit d'une spécification supplémentaire des exigences énoncées dans le règlement européen sur les produits de construction (RPDC)¹ (à savoir: déclaration des performances et marquage CE sur la base de la norme NEN-EN 13242:2003 + A1:2008). Il prévoit qu'une teneur maximale de 1 % en masse d'autres composants, déterminée conformément à la norme NEN-EN 933-11, peut être présente. Les autres composants sont:

- matériau adhérent: terre et argile (mottes de plus de 4 mm),
- divers: métaux, bois non flottant, plastique et caoutchouc,
- plâtre de gypse.

Afin de pouvoir satisfaire à 0,1 % en masse de matière plastique, le total des autres composants doit également être réduit à 0,5 % en masse. Le secteur a pris cette initiative pour améliorer le granulats de recyclage produit avec un certificat de produit selon BRL 2506-2 en réponse aux situations où du plastique visible

¹ Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

était présent dans le granulats de recyclage appliqué dans les réserves naturelles. Ces situations ont entraîné un malaise et des dommages à la confiance dans le produit. La confiance dans le produit est très importante, en raison de l'étendue de son utilisation (environ 40 millions de tonnes de granulés par an) et de son rôle dans la réutilisation des matériaux provenant des travaux de démolition.

Le réglage empêche la présence de plastique visible et permet une amélioration globale du produit. Voir également la lettre du 19 janvier 2023 du secrétaire d'État à l'infrastructure et à la gestion de l'eau à la Chambre des représentants.²

Cela entraîne des coûts supplémentaires pour certains flux d'intrants pour le recyclage des granulés (en particulier les débris provenant de la démolition de bâtiments). Le plastique doit être enlevé de manière plus approfondie avant la démolition, lors de la réception, les lots doivent être rejetés plus souvent et/ou des coûts doivent être engagés pour une étape d'enlèvement supplémentaire. Les surcoûts sont donc fortement dépendants de l'origine du matériau. Une estimation est de 1 EUR par tonne de flux pour lequel une transformation ultérieure est nécessaire. La taille du flux n'est pas claire.

L'ajustement est conforme aux autres parties de BRL 2506-2 qui mettent également l'accent sur la confiance dans le produit.

La deuxième modification de fond est que, dans BRL 2506-2, il est indiqué que s'il existe un régime d'inspection des lots pour une ou plusieurs substances, la livraison ne peut avoir lieu que lorsque le résultat de l'inspection est connu. Le régime d'inspection des lots signifie que, conformément à l'annexe H du règlement de 2022 sur la qualité des sols, chaque lot à livrer doit être inspecté individuellement pour vérifier la présence d'une ou de plusieurs substances. Cette situation se produit lorsque, sur la base d'inspections précédentes, il y a trop de chances que les substances auxquelles le régime d'inspection des lots s'applique dépassent les exigences de qualité énoncées à l'annexe A du règlement de 2022 sur la qualité des sols.

BRL 2506-2 a déclaré que le lot pouvait alors être livré sur le marché, mais que le client devait être informé des risques que le matériau finirait par faillir. Le matériau peut alors ne pas être appliqué ou doit encore être enlevé. Une telle situation peut entraîner des violations et des dommages environnementaux, par exemple si un lot a été appliqué mais n'est plus enlevé. C'était une situation indésirable. La fiche de modification met BRL 2506-2 en conformité avec les objectifs de la législation.

Dans la pratique, cependant, cette situation semble rare, parce que l'assurance de la qualité qui a lieu dans le cadre de BRL 2506-2 produit et fournit des granulés de recyclage avec une qualité environnementale bonne et suffisamment cohérente.

Il n'y a pas d'impact direct ou quantifiable pour les citoyens.

Modification de la référence à l'AS SIKB 6800, fiche de modification n° 2 du 25 février 2021 dans la catégorie 14 de l'annexe C

La fiche de modification concerne les documents suivants:

- AS SIKB 6800 - Inspection et contrôle des installations de réservoirs (version 2.0. 15 février 2018)

² Documents parlementaires II 2022/23 30015 N° 112.

- Protocole 6801 – Contrôle du revêtement et de la protection cathodique des réservoirs souterrains et des conduites souterraines faisant partie de réservoirs souterrains ou hors sol (version 2.0. 15 février 2018)
- Protocole 6802 – Inspection des eaux/sédiments/micro-organismes dans les réservoirs souterrains et hors sol (version 2.0. 15 février 2018)
- Protocole 6803 – Contrôle de la mise à la terre et de l'équipotentialité dans les réservoirs souterrains et les tuyauteries souterraines faisant partie de réservoirs souterrains ou hors sol (version 2.0. 15 février 2018)
- Protocole 6811 – Inspection des réservoirs souterrains ou des conduites souterraines faisant partie de réservoirs souterrains ou hors sol; mesure de la résistance du sol (version 2.0. 15 février 2018)

Le système d'accréditation AS 6800 est utilisé pour l'inspection et le contrôle des réservoirs de stockage souterrains, des conduites et raccords et des installations associées. Une nouvelle fiche de modification a été établie pour AS SIKB 6800, adoptée le 15 février 2018. La présente fiche de modification complète une précédente fiche de modification du 28 février 2020, qui a depuis été intégrée à AS SIKB 6800 et aux protocoles 6801, 6802, 6803 et 6811. Alors que la fiche de modification précédente visait principalement à aligner les documents sur la Loi sur l'environnement et l'aménagement du territoire [Omgevingswet], la nouvelle fiche de modification apporte cinq modifications (limitées) à AS SIKB 6800 ou à l'un de ses protocoles.

L'amendement 1 formalise la structure (de l'accord) telle qu'elle existe déjà entre le Conseil d'accréditation et le Comité d'accréditation de la SIKB, qui a élaboré et gère le document normatif. Les quatre autres amendements sont substantiels.

L'amendement 2 prévoit explicitement que le matériel d'échantillonnage doit être nettoyé après chaque échantillonnage. L'objectif est de prévenir la contamination en chaîne par des bactéries de corrosion induite par des micro-organismes (CIM). Les bactéries CIM ne sont alors pas déplacées d'une installation à une autre lors de l'inspection. Ce sont des bactéries qui peuvent faire rouiller les installations plus rapidement; ce problème se pose en particulier dans le cas des mélanges de biocarburants. Il est nécessaire pour la durée de vie des installations et la prévention de la contamination du sol à la suite de fuites que la contamination en chaîne soit évitée autant que possible. Les coûts supplémentaires sont d'environ 15 à 25 EUR par site, et environ 150 sites avec plusieurs réservoirs sont inspectés. Il s'agit d'un montant relativement faible (maximum 3 750 EUR). Ces coûts supplémentaires l'emportent largement sur les coûts à supporter en cas d'endommagement des réservoirs (tels que réparation anticipée, déclassement ou contamination du sol).

L'amendement 3 prévoit explicitement que seuls les essais d'adhérence doivent être effectués sur le revêtement du corps du réservoir et des tuyaux en acier revêtus de PE. Les tuyaux à double paroi tels que les tuyaux flexwell ne sont pas inclus. Ce point n'était pas clair. Cette disposition est adaptée dans le protocole 6811.

L'amendement 4 prévoit que l'étanchéité des bacs de remplissage des réservoirs doit également être vérifiée. Cela n'a pas été explicitement réglementé, tandis que si le point de remplissage d'un réservoir n'est pas au-dessus d'une installation étanche aux liquides, il existe un risque relativement élevé de contamination du sol en cas de fuite. Cette disposition est adaptée dans le protocole 6811. L'ajustement clarifie ce point. Les coûts supplémentaires sont d'environ 5 EUR par site. Il n'est pas possible de quantifier les sites.

L'amendement 5 stipule que les tuyaux, à l'exception des tuyaux en acier revêtus de PE, doivent être évalués à l'aide d'un endoscope à partir de l'extrémité des tuyaux. Ce point n'était pas clair dans le protocole 6811 existant.

Il n'y a pas d'impact direct ou quantifiable pour les citoyens.

Référence de modification à BRL 6000-21/00 (adoptée le 14 décembre 2023, déclarée contraignante PM) dans la catégorie 22 de l'annexe C et ne faisant plus référence aux documents de connaissance (publications de l'ISSO)

BRL 6000-21/00 a été ajustée à certains égards. Tout d'abord, les règles d'une ancienne fiche de modification à BRL ont été intégralement incorporées à la norme BRL elle-même.³ La présente fiche de modification porte sur les exigences actuelles en matière de formation, de connaissances et d'expérience.

Deuxièmement, une obligation, qui figurait dans le document normatif, a été supprimée du document normatif, à savoir l'obligation d'utiliser des instruments de mesure calibrés. La commission technique a conclu que la section 5.3.1 relative aux instruments de mesure et d'essai pourrait être supprimée car, à l'exception des compteurs d'énergie, pour lesquels il est déjà légalement réglementé qu'ils doivent être étalonnés, il n'existe pas d'autres instruments de mesure pour effectuer des mesures en vue de l'approbation ou du rejet d'une installation (mesures critiques). La qualité du travail effectué ne sera pas affectée par cet ajustement. Les instruments de mesure (compteurs d'énergie) pour les mesures critiques doivent encore être étalonnés.

Troisièmement, il y a un changement dans la désignation des documents de connaissance. Un aperçu des documents de connaissance (publications ISSO 39, 44, 47, 69, 72, 73, 76 et 80) a été inclus dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols. La fondation ISSO fournit des documents de connaissances au sein de l'industrie de l'installation, y compris des connaissances sur les installations hors sol pour les systèmes énergétiques des installations. Ces connaissances sont pertinentes pour les entreprises d'installation et nécessaires à une bonne mise en œuvre. Pour les autres activités, les documents de connaissances sous-jacents ou (par exemple) les normes NEN à utiliser ne sont pas désignés à l'annexe C du règlement sur la qualité des sols et aucun examen n'a lieu conformément à l'article 25 du décret sur la qualité des sols. L'approbation des documents de connaissances ne peut pas non plus être accordée. Pour ces raisons, avec le présent règlement modificatif, les publications de l'ISSO ne sont plus désignées dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols.

Les six sous-zones pour lesquelles l'approbation peut être accordée sont désignées en tant que telles dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols; ce point reste inchangé. Par souci de clarté, ces sous-zones sont placées dans la colonne relative aux composants, alors qu'elles se trouvaient dans la colonne relative aux documents normatifs dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols avant la présente modification. Il s'agit de:

1. Conception de centrales électriques à systèmes de géothermie pour les logements individuels (conception, petite);
2. Installation de centrales électriques à systèmes de géothermie pour les logements individuels (installation, petite);
3. Gestion de centrales géothermiques d'habitations individuelles (gestion, petite);

³ Fiche de modification du 1^{er} mars 2021, désignée dans le Journal officiel de 2024, n° 25405.

4. Conception de centrales électriques à systèmes de géothermie pour les immeubles d'habitation et/ou les immeubles utilitaires (conception, grande);
5. Installation de centrales électriques pour des systèmes géothermiques pour des bâtiments résidentiels et/ou des bâtiments non résidentiels (installation, grande);
6. Gestion de systèmes de géothermie pour les immeubles d'habitation et/ou les immeubles utilitaires (gestion, grande).

Il n'y a pas d'impact direct pour les citoyens. Les coûts de mise en œuvre plus élevés peuvent être (partiellement) répercutés sur le client.

Effets sur d'autres lois et règlements

Le décret sur les activités environnementales précise quels réservoirs de stockage doivent être inspectés par un organisme de contrôle accrédité et agréé pour AS SIKB 6800. Ceci dans le but de prévenir la contamination des sols. La fiche de modification doit mieux garantir cela et éviter les ambiguïtés. Les objectifs du décret sur les activités environnementales ne changent pas.

Le décret sur les activités environnementales prévoit également que la conception, la construction, l'entretien, la réparation et le déclassement de la partie hors sol d'un système d'énergie géothermique doivent être effectués par une entreprise certifiée et approuvée pour BRL 6000-21/00. Cela ne change pas. L'intégration de la fiche de modification précédente dans BRL 6000-21/00 doit clarifier ce à quoi l'entreprise exerçant l'activité doit se conformer.

4. Faisabilité et mise en œuvre

La désignation des normes permet l'application administrative des exigences relatives à l'approbation et l'application administrative de l'exécution de l'activité concernée conformément au document normatif.⁴

L'Inspection de l'environnement et des transports (ILT) a testé les documents standard à identifier en ce qui concerne la force exécutoire, la faisabilité et la résistance à la fraude (test HUF) dans le cadre des tâches de l'ILT. Les tâches consistent à surveiller et à faire respecter l'utilisation des documents standard dans le cadre du système Kwalibo et à surveiller le règlement de 2022 sur la qualité des sols (y compris la publication de la déclaration environnementale sur la qualité des sols). En ce qui concerne la faisabilité, l'ILT examine spécifiquement la faisabilité de sa mission.

Les résultats des tests HUF ont été fournis lors de la préparation de la rédaction du présent amendement.

Test HUF BRL 2506-2

PM

Test HUF AS SIKB 6800, fiche de modification n° 2 du 25 février 2021

L'ILT estime que les modifications sont exécutoires et réalisables dans le cadre de sa mission, et que la fiche de modification est suffisamment étanche à la fraude. Cependant, il y a des points mineurs à améliorer concernant la terminologie

⁴ Pour plus d'informations, voir les notes explicatives de l'article 2, paragraphe 3, du Journal officiel de 2023, n° 1338.

utilisée dans AS SIKB 6800 et ses protocoles. Celles-ci doivent être soumises avant les révisions futures.

Test HUF BRL 6000-21/00

Une observation importante en ce qui concerne la force exécutoire est que la notion de «preuve de l'artisanat» n'est pas définie dans le document normatif lui-même. Les exigences en matière de formation et/ou d'examen sont réglementées séparément via le gestionnaire de schéma InstallQ. En général, la vérification de la mise en œuvre conformément à BRL 6000-21/00 nécessite des connaissances techniques (incluses dans les publications de l'ISSO, entre autres) qui n'ont aucun lien direct avec d'autres sujets relatifs aux sols réglementés par le système Kwalibo. BRL 6000-21/00 est suffisamment à l'épreuve de la fraude.

5. Consultation et participation

Au cours de la période [PM], une consultation en ligne a été menée pour ce projet de loi/décret/règlement.

[PM- commentaires reçus]

Sur le site www.internetconsultatie.nl, les commentaires reçus sont rendus publics si la personne qui a commenté l'a autorisé. Un rapport succinct est également publié sur le site, donnant un aperçu général des résultats de la consultation sur l'Internet, ainsi que des principales modifications apportées à la proposition ou aux notes explicatives en réponse aux observations reçues.

Avis du conseil consultatif sur la charge réglementaire

En même temps que la consultation, un avis a été demandé au Conseil consultatif sur la charge réglementaire (ATR).

Avis du PM

Consultation sur le contenu des documents normatifs

Les documents normatifs nouveaux et modifiés, visés à l'annexe C du règlement de 2022 sur la qualité des sols, ne font pas partie, en tant que tels, de la consultation sur l'Internet; seule la référence à ces documents a été consultée. Lors de l'élaboration des documents normatifs, les gestionnaires de régimes suivent leur propre procédure de participation du public, prévue dans un règlement, et garantissant la participation de toutes les parties prenantes.

Explication de la procédure de participation du public pour les gestionnaires de régime

D'une manière générale, les procédures sont les suivantes:

Des représentants des activités couvertes par les documents normatifs, par exemple dans la construction d'installations de protection des sols, siègent dans un groupe d'experts en la matière au sein duquel les modifications sont préparées. Un document type modifié ou nouveau est ensuite soumis en projet à un comité (central) d'experts ou à un comité d'accréditation, dans lequel toutes les parties intéressées sont représentées. Si le comité accepte la proposition de modification, une consultation publique a ensuite lieu, en principe. Les projets de documents normatifs sont rendus publics sur le site internet du gestionnaire du système concerné, et des observations peuvent être formulées dans un certain

délai. En outre, des parties prenantes spécifiques (telles que des organisations sectorielles de petites et moyennes entreprises et des organismes de certification) sont explicitement informées des modifications envisagées dans les documents normatifs. Une fois la consultation terminée, les réactions sont examinées. Dans certains cas, cela conduit à une adaptation du projet. Dans un seul cas, en cas de modification mineure du document normatif existant, il peut être dérogé à une consultation publique. Le document final est soumis pour approbation au conseil d'experts (central) ou au conseil d'accréditation.

6. Examen des documents types par le ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau

Contextes

Tous les documents normatifs ont été soumis par les gestionnaires du programme au ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau en vue de leur désignation dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols.

Les documents standard peuvent être désignés par le ministre des infrastructures et de la gestion de l'eau si l'article 25 du décret sur la qualité des sols est respecté. Cette tâche est confiée au secrétaire d'État aux infrastructures et à la gestion de l'eau.

Dans ce cas, les documents normatifs sont désignés à l'annexe C du règlement de 2022 sur la qualité des sols.

Dans le cadre du renforcement du système Kwalibo, diverses mesures ont été développées en plan d'action. Ce plan d'action (daté du 21 décembre 2021) a été présenté à la Chambre des représentants le 4 avril 2022.⁵ Les mesures comprennent une plus grande participation du ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau à l'élaboration des documents normatifs, et l'amélioration subséquente de l'examen des documents normatifs par le ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau. Le réexamen donne lieu à un avis officiel.

BRL 2506-2

La recommandation est d'inclure la fiche de modification. D'une part, il remplit un engagement envers la Chambre des représentants⁶ et, d'autre part, il corrige une imperfection de la norme BRL 2506-2 existante. Le fait que l'industrie anticipe des normes de droit public pour le plastique dans le recyclage des granulés est considéré comme positif.

AS SIKB 6800

La recommandation est d'inclure la fiche de modification, car les exigences de l'article 25, paragraphe 1, du décret sur la qualité des sols ont été respectées. La fiche de modification contribue à une meilleure faisabilité et à une meilleure protection de l'environnement.

BRL 6000-21/00

La recommandation est d'inclure la ligne directrice d'évaluation car, avec modification, la BRL répond aux exigences de l'article 25, paragraphe 1, du décret sur la qualité des sols. Il est également recommandé que les recommandations issues du testHUF soient intégrées dans le règlement modificatif. Les références

⁵ Documents parlementaires II 2021/22, 30015, n° 104

⁶ Documents parlementaires II 2022/23, 30015, N° 112.

aux documents ISSO ne sont plus incluses dans le règlement de 2022 sur la qualité des sols.

7. Notification

Le projet de règlement a été soumis à la Commission européenne (numéro de notification **PM**) le **PM** conformément à l'article 5, paragraphe 1, de la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information (JO L 241/1).

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à partir du PM. Cela s'aligne sur la politique du gouvernement en matière de moments fixes de changement réglementaire.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'INFRASTRUCTURE ET À LA GESTION DE L'EAU,

C.A. Jansen